SE FORMER POUR AGIR

Cfdt:

URI GRAND EST

FORMATIONS SYNDICALES 2026

Décembre 2025

L'ÉDITO

En 2026, le Secteur Formation de l'URI Grand Est accueille un nouveau Responsable.

A compter du 1er janvier, Alain CADET pilotera le Secteur.

La Formation Syndicale est et reste une priorité pour toute la CFDT.

Le volume accru des sessions et des stagiaires montre la belle dynamique en place à l'URI Grand Est.

Dans le Secteur Privé, le cycle de renouvellement des instances va s'intensifier.

Dans la Fonction Publique, les élections de décembre 2026 vont mobiliser toute la CFDT.

L'offre de formation 2026 sera adaptée à ces échéances.

Bon nombre de formations sont encore en cours de planification par défaut d'animateurs. Mais nous compléterons l'offre prochainement.

Rendez-vous régulièrement sur Ma Formation en 1 clic !

Belle année de formation à vous toutes et tous !

Secteur Formation
formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

Alain CADET

SOMMAIRE

ACTEUR DE LA FORMATION

Animer des formations syndicales •18

COMMUNICATION

Communication écrite, focus sur le tract syndical •16
Communication orale •17

CONDITIONS ET SANTÉ AU TRAVAIL

Agir pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap - N1 •30
Agir pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap - N2 •31
Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) •29

ELUS D'ENTREPRISE

CSE entreprises moins de 50 salariés Secteur Privé •24
CSE - Missions SSCT Niveau 1 - Secteur Privé - 2 Sessions indissociables •28
CSE plus de 50 - Secteur Privé Formation économique - Module 1/2 •25
CSE plus de 50 - Secteur Privé Formation économique - Module 2/2 •26
CSE plus de 50 - Secteur Privé - Se préparer à remettre un AVIS •27

ETRE ACTEUR CFDT

Adhérent CFDT, bientôt en retraite •15
Agir pour la transition écologique juste dans mon entreprise, mon administration •13
Assister un salarié - Secteur Privé •10
Bienvenue à la CFDT •6
Cadre de la négociation en entreprise - Secteur Privé •22
Faire Adhérer •11
IA et droit du travail •21
Imagin'cadres •19
Le droit du travail, support de l'action syndicale •23
Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) •14
Mission d'accompagnant ARC •20
Négocier un protocole d'accord préélectoral (PAP) - Secteur Privé •8
Pratiques de négociation •12
Préparer les élections et gagner en représentativité •9

FORMATIONS DES RESPONSABLES

Gasel Niveau 1 •37
Gasel Niveau 2 •38
Repères pour les responsables politiques, actuels ou à venir •41
Tréso'syndicat - niveau 1 •39
Tréso'syndicat - niveau 2 •40

LES MANDATÉS CFDT

Délégué Syndical - Secteur Privé •7

SECTEUR PUBLIC

Informer et accompagner les agents •35
Mobiliser les candidates et les candidats pour les élections de la Fonction Publique •33
Responsable de section - Secteur Public •34

COMMENT S'INSCRIRE EN FORMATION ?

MaFormation Cfdt: en 1 clic !

COMMENT S'INSCRIRE ?

J'ACTIVE MON ESPACE ADHÉRENT *(si ce n'est pas déjà le cas).*
Je recherche ma formation dans l'espace ***« Ma Formation en 1 clic »*** en vérifiant si je suis éligible (*"Pour qui ?"*).

JE CHOISIS LA FORMATION
qui se déroule au plus proche de mon domicile.

JE PEUX BÉNÉFICIER D'UNE PRISE EN CHARGE DE MON HÉBERGEMENT ET DU REPAS DU SOIR par la CFDT, à condition que la distance *"domicile/lieu de formation"* soit supérieure à 100 km ou que le temps soit supérieur à 1h15, par trajet.

JE ME PRÉ-INSCRIS. Le syndicat sera informé de ma demande et devra la valider. Une fois validée par le syndicat, la demande sera enregistrée par le Secteur Formation et **je recevrais un mail de confirmation** via la plateforme « Ma Formation en 1 clic ». **Ce mail comportera différents liens pour compléter les éléments nécessaires à la bonne suite administrative et logistique. Je complète ces éléments le cas échéant.**

JE FAIS UNE DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION AUPRÈS DE MON EMPLOYEUR *(privé ou public)*
au plus tard 30 jours avant la date de la session *(sauf exception prévue dans la convention collective ou un accord d'entreprise ou règles en vigueur dans les administrations ou ministères).*
Même si la session devait être annulée, il vaut mieux avoir déposé la demande et la retirer, plutôt que de se voir refuser le congé, faute de l'avoir déposé dans les temps.

JE REÇOIS :

_ **MA CONVOCATION PAR MAIL AU PLUS TARD 20 JOURS AVANT LE DÉBUT DU STAGE**, qui me confirme la date, l'heure ainsi que l'adresse du lieu de la formation. **Pensez à vérifier dans vos spams.**
_ **UNE ATTESTATION DE STAGE** tenant compte de ma présence effective et le cas échéant les documents stagiaires, **par mail après la session.**

JE M'ENGAGE :

_ **À PARTICIPER À LA TOTALITÉ DE LA FORMATION.** Je préviens le secteur formation par mail en cas de **désistement*** ou de retard, **le plus en amont possible.**
_ **À FOURNIR UN IBAN** au mieux le jour de la formation pour le remboursement des frais qui se fait uniquement par virement.
Aucun remboursement ne sera effectué si l'IBAN ou les justificatifs arrivent plus de 15 jours après la session.

(*) Depuis 2024, les désistements ne cessent d'augmenter. Ils engendrent une surcharge de travail conséquente aux SF et parfois des conséquences financières. Votre formation doit être une priorité. Évidemment, nous ne sommes pas toujours maître des aléas, mais nous attirons votre attention sur le nécessaire « engagement » suite à une inscription, tant dans votre intérêt militant que dans le nôtre, pour une bonne gestion administrative et logistique.

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

BIENVENUE À LA CFDT

Cette formation est le point de départ ! Vous venez de nous rejoindre ou vous êtes déjà à la CFDT depuis quelques temps, elle est incontournable. Connaître vraiment la CFDT pour donner du sens à votre adhésion, à votre engagement.

PUBLIC

Tout adhérent (militant ou non) des secteurs privé et public

OBJECTIFS

- S'approprier les valeurs de la CFDT, ses revendications et son fonctionnement
- Comprendre le sens du syndicalisme d'adhérents

PROGRAMME

- Les grandes périodes de l'histoire de la CFDT
- Les valeurs de la CFDT et le sens de son action
- Les priorités revendicatives de la CFDT
- Le fonctionnement démocratique de la CFDT, ses structures et leurs articulations
- Le rôle des Instances Représentatives du Personnel
- Les mandats donnés par la CFDT
- La boîte à outils de l'adhérent CFDT

LIEUX

08 CHARLEVILLE
11 et 12 mars

10 TROYES
11 et 12 juin

51 REIMS
08 et 09 septembre

51 CHALONS
23 et 24 avril

52 CHAUMONT
« en cours de planification »

54 NANCY
19 et 20 mai

55 BAR LE DUC
4 et 5 mars

55 VERDUN
06 et 07 octobre

57 METZ
15 et 16 avril

57 SARREBOURG
09 et 10 septembre

88 ÉPINAL
21 et 22 mai

67 STRASBOURG
9 et 10 avril

67/68 SÉLESTAT
29 et 30 septembre

68 MULHOUSE
07 et 08 octobre

3 jours

Modèle de demande de congé : M1

DÉLÉGUÉ SYNDICAL - SECTEUR PRIVÉ

Vous représentez la CFDT dans l'entreprise. Vous allez mener les négociations, communiquer avec les adhérents et les salariés, animer la section syndicale. Cette formation vous donnera les moyens de construire et d'endosser votre rôle de Délégué Syndical guidé par les valeurs de la CFDT.

PUBLIC

Délégués Syndicaux (DS) des entreprises de plus de 50 salariés

OBJECTIFS

- Repérer les fonctions, missions et attributions du Délégué Syndical
- Inscrire son action dans les valeurs et les orientations de la CFDT

PROGRAMME

- La représentation syndicale dans l'entreprise
- La place et le rôle du Délégué Syndical dans la CFDT
- Le cadre d'action défini par les règles du Code du Travail
- L'animation de la section syndicale

LIEUX

08 CHARLEVILLE
26 au 28 mai

10 TROYES
23 au 25 septembre

51 CHALONS
25 au 27 mars

52 CHAUMONT
8 au 10 avril

54 NANCY
16 au 18 juin

55 BAR LE DUC
21 au 23 octobre

57 METZ
7 au 9 octobre

88 ÉPINAL
"en cours de planification"

67 STRASBOURG
26 au 28 mai

68 MULHOUSE
22 au 24 septembre

À NOTER

Vous représentez la CFDT dans l'entreprise. Vous allez mener les négociations, communiquer avec les adhérents et les salariés, animer la section syndicale. Cette formation vous donnera les moyens de construire et d'endosser votre rôle de Délégué Syndical guidé par les valeurs de la CFDT.

1 jour

Modèle de demande de congé : M1

NÉGOCIER UN PROTOCOLE D'ACCORD PRÉÉLECTORAL (PAP) - SECTEUR PRIVÉ

La négociation du protocole pré-électoral est d'une importance capitale pour poser les bases d'un dialogue social de qualité au sein de l'entreprise. Elle s'est complexifiée depuis la mise en place des CSE. Étant le point de départ de votre nouvelle mandature, vous devez en mesurer les enjeux.

PUBLIC

Délégués syndicaux, membres de la délégation de négociation

OBJECTIFS

- Maîtriser le processus de négociation d'un protocole électoral
- Avoir une lecture critique du projet d'accord
- Savoir utiliser la boite à outils du négociateur

PROGRAMME

- Rappel de l'enjeu de la représentativité pour l'ensemble de la CFDT
- Les textes qui régissent le processus électoral
- La place du protocole dans le processus électoral
- Le processus de négociation du protocole
- Les outils à disposition du négociateur
- Le lien avec le syndicat

LIEUX

▶ **08 CHARLEVILLE**

2 juin

▶ **10 TROYES**

27 mai

▶ **51 REIMS**

15 septembre

▶ **52 CHAUMONT**

25 mars

▶ **54 NANCY**

17 mars

À NOTER

DES SESSIONS COMPLÉMENTAIRES SERONT AJOUTÉES SUR MFE1C EN FONCTION DE NOS CAPACITÉS D'ANIMATION..

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

PRÉPARER LES ÉLECTIONS ET GAGNER EN REPRÉSENTATIVITÉ

Il y aura encore quelques élections en 2024. Pour s'y préparer efficacement, cette formation vous permet d'aborder ce moment crucial de votre parcours.

PUBLIC

Militants du Secteur Privé

OBJECTIFS

- Clarifier les enjeux des élections pour la CFDT et préciser les conditions de réussite pour les gagner
- Préparer avec méthode les élections professionnelles
- Valoriser l'action et capitaliser les résultats de la CFDT

PROGRAMME

- Le cadre réglementaire des règles sur la représentativité et leurs implications
- Les enjeux des élections professionnelles
- Les pratiques syndicales nécessaires à la réussite d'une élection
- Le bilan de l'action syndicale de la section
- La rencontre des salariés
- Le plan d'action

LIEUX

▶ **08 CHARLEVILLE**

16 et 17 juin

▶ **10 TROYES**

18 et 19 mars

▶ **51 CHALONS**

2 et 3 décembre

▶ **54 NANCY**

27 et 28 mai

▶ **57 METZ**

3 et 4 novembre

▶ **67 STRASBOURG**

24 et 25 novembre

À NOTER

DES SESSIONS COMPLÉMENTAIRES SERONT AJOUTÉES SUR MFE1C EN FONCTION DE NOS CAPACITÉS D'ANIMATION.

2
jours

Modèle de demande de congé :
M1 : pour tout militant
M7 : pour le conseiller du salarié

ASSISTER UN SALARIÉ - SECTEUR PRIVÉ

En tant que représentant du personnel, vous êtes sollicités régulièrement par les salariés sur des questions disciplinaires. Cette formation vous permettra de repérer le cadre juridique dans lequel vous organisez la défense des intérêts des adhérents CFDT et des salariés.

PUBLIC

Militants du Secteur Privé, conseillers du salarié

OBJECTIFS

- Appréhender la procédure disciplinaire dans l'entreprise
- Donner les éléments nécessaires à l'accompagnement des salariés notamment lors de l'entretien préalable au licenciement

PROGRAMME

- Les règles qui régissent : le droit disciplinaire, le licenciement et ses conséquences, la rupture conventionnelle
- La préparation de l'entretien avec le salarié, l'employeur
- Le compte-rendu pour le salarié, la section, le syndicat

LIEUX

08 CHARLEVILLE
4 et 5 novembre

10 TROYES
16 et 17 avril

51 REIMS
26 et 27 mai

52 CHAUMONT
« en cours de planification »

54 NANCY
23 et 24 septembre

55 BAR LE DUC
21 et 22 avril

57 METZ
10 et 11 juin

88 ÉPINAL
8 et 9 avril

67 KINTZHEIM
13 et 14 octobre

68 MULHOUSE
19 et 20 mai

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

FAIRE ADHÉRER

Vos élections ont un lien. Vous avez obtenu plus de voix que vous n'avez d'adhérents. Saisissez cette occasion pour convaincre vos sympathisants de rejoindre la CFDT. Elle met l'adhérent au coeur de son action et de son fonctionnement. Mais proposer l'adhésion n'est pas une évidence, venez en comprendre le sens, la méthodologie et les outils pour vous y aider.

PUBLIC

Militants des Secteurs Privé et Public

OBJECTIFS

- Donner les clefs de compréhension des enjeux du syndicalisme d'adhérents
- Agir individuellement et collectivement à l'essor de la CFDT

PROGRAMME

- L'adhésion, un acte normal, naturel
- Les freins à l'adhésion
- Les pratiques contribuant au développement
- La proposition d'adhésion
- Les droits de l'adhérent
- La fidélisation des adhérents

LIEUX

- **08 CHARLEVILLE**
  3 et 4 mars
- **10 TROYES**
  15 et 16 octobre
- **51 CHÂLONS**
  "en cours de planification"
- **51 REIMS**
  28 et 29 octobre
- **52 CHAUMONT**
  4 et 5 juin
- **54 NANCY**
  2 et 3 juin
- **55 BAR LE DUC**
  16 et 17 septembre
- **57 SARREBOURG**
  29 et 30 septembre
- **57 METZ**
  18 et 19 mars
- **67 STRASBOURG**
  11 et 12 mars
- **68 MULHOUSE**
  8 et 9 avril
- **88 ÉPINAL**
  27 et 28 mai

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

PRATIQUES DE NÉGOCIATION

La négociation fait partie du quotidien de tout militant. Elle est inhérente au syndicalisme réformiste de la CFDT et à sa vision du dialogue social. Cette formation vous amènera techniques et méthodologie pour enrichir votre pratique.

PUBLIC

Militants des secteurs privé et public

OBJECTIFS

- Acquérir des éléments théoriques sur la méthodologie de la négociation
- S'initier aux techniques de la négociation

PROGRAMME

- Les différents types de négociation
- La préparation et la conduite de négociation
- Le temps de la négociation
- Les suites de la négociation

LIEUX

- **08 CHARLEVILLE**

13 et 14 octobre

- **51 CHÂLONS**

16 et 17 juin

- **54 NANCY**

3 et 4 novembre

- **57 METZ**

27 et 28 mai

- **67 SCHILTIGHEIM**

24 et 25 mars

- **68 MULHOUSE**

16 et 17 septembre

- **88 ÉPINAL**

15 et 16 avril

3 jours

Modèle de demande de congé : M1

AGIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE DANS MON ENTREPRISE, MON ADMINISTRATION

Cette formation vise à s'approprier les notions et concepts liés au développement durable et à la transition écologique. La mise en œuvre de cette thématique doit être un atout et un outil du dialogue social au plus près de la réalité du terrain professionnel.

PUBLIC

Pour tout militant des secteurs privé et public

OBJECTIFS

- Appréhender les notions, concepts et enjeux du développement durable et de la Transition Écologique Juste
- Connaître les différents moyens d'agir pour la Transition Écologique Juste dans mon entreprise, mon administration
- Construire un projet Transition Écologique Juste dans mon entreprise, mon administration

PROGRAMME

- Les enjeux
- Les objectifs mondiaux
- Le développement durable et la transition écologique juste à la CFDT
- L'action à mener dans mon entreprise ou mon administration

LIEUX

▶ **51 CHÂLONS**

15 au 17 septembre

▶ **57 METZ**

21 au 23 avril

▶ **67 STRASBOURG**

16 au 18 juin

À NOTER

Une quatrième journée de retour d'expérience sera proposée ultérieurement

1 jour

Modèle de demande de congé : M1

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL (VSST)

Cette lutte nous concerne tous, c'est un combat de fond à mener tant individuellement que collectivement. Pour la CFDT ce n'est pas un "effet de mode", elle porte cette voix depuis les années 70 et la portera tant que ce sera nécessaire. Mobilisons nous tous autour de cette lutte !

PUBLIC

Tous militants et les référents harcèlement sexuel nommés par le CSE

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire régissant la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes en entreprise
- Identifier et accompagner les victimes et assurer l'interface avec les autres acteurs
- Devenir acteur de la prévention

PROGRAMME

- Notions et cadre réglementaires
- L'accompagnement des salariés
- Les agissements sexistes et le harcèlement sexuel
- La démarche de prévention

LIEUX

- **10 TROYES**
  1er octobre
- **51 CHÂLONS**
  11 juin
- **51 REIMS**
  19 novembre
- **54 NANCY**
  16 avril
- **57 METZ**
  10 mars
- **88 ÉPINAL**
  28 mai
- **68 KINTZHEIM**
  22 octobre

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

ADHÉRENT CFDT, BIENTÔT EN RETRAITE

Le passage à la retraite est un moment important de la vie des salariés et des agents. Avec la CFDT, vous pouvez rester adhérent ou militant, et participer ainsi à la construction des actions revendicatives.

PUBLIC

Adhérents partant à la retraite dans les 2 années à venir

OBJECTIFS

- Apporter aux adhérents un service de préparation et d'accompagnement au départ à la retraite
- Donner des informations et des pistes de réflexion pour choisir sa date de départ
- Évaluer ses futurs revenus et définir son projet de vie à l'approche de la retraite
- Donner envie de rester adhérent CFDT Retraités et en faire découvrir le fonctionnement

PROGRAMME

- Les étapes pour préparer sa retraite avant de quitter l'entreprise, le service ou l'établissement
- Les sources et les supports d'informations fiables pour préparer sa retraite
- Les démarches administratives à prévoir et / ou à préparer
- Le projet de vie à la retraite : un nouveau chapitre à écrire.
- La CFDT Retraités

LIEUX

51 CHÂLONS

"en cours de planification"

54 NANCY

19 et 20 mai

57 METZ

13 et 14 octobre

67 STRASBOURG

8 et 9 avril
17 et 18 novembre

88 ÉPINAL

"en cours de planification"

2
jours

Modèle de demande de congé : M1

COMMUNICATION ÉCRITE, FOCUS SUR LE TRACT SYNDICAL

Nous avons tendance à penser que les salariés savent ce que nous faisons. Il n'en est rien ! Rédiger des tracts, informer nos collègues, est incontournable pour donner du sens à l'Action Syndicale et promouvoir notre engagement.

PUBLIC

Militants des secteurs privé et public

OBJECTIFS

- Identifier les informations que la CFDT a intérêt à diffuser aux salariés.
- Connaître les différents canaux du circuit de l'information, leurs contraintes et leurs opportunités afin de choisir le canal le plus adapté.
- Élaborer une information écrite, respectueuse des règles et des principes rédactionnels, qui met en valeur le message, tout en garantissant l'atteinte de l'objectif recherché.
- Situer le tract dans la communication d'une section syndicale.
- Identifier les principes de base d'une communication par tract efficace.
- Connaître les règles de diffusion des tracts et les bonnes pratiques

PROGRAMME

- Les informations à transmettre aux salariés
- Les canaux d'information
- Les enjeux de la communication pour une section syndicale
- La qualité d'un tract
- Les règles de base de la communication écrite
- Rédiger un tract
- La compression d'un message
- La distribution d'un tract

LIEUX

▶ **LES SESSIONS SERONT PLANIFIÉES PROCHAINEMENT**

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

COMMUNICATION ORALE

L'expression orale est primordial dans le quotidien militant. En comprendre les mécanismes inconscients vous permettra d'améliorer la votre. Cette formation est participative et comporte des mises en situations.

PUBLIC

Militants des Secteurs Privés et Publics

OBJECTIFS

- Savoir écouter
- Maîtriser son expression orale
- Savoir argumenter, convaincre, reformuler
- Développer ses capacités d'écoute, d'expression, d'intervention et d'argumentation

PROGRAMME

- La communication non violente
- Le processus et les freins à la communication
- Préparer une intervention

LIEUX

▶ **51 CHÂLONS**

07 et 08 octobre

▶ **54 NANCY**

29 et 30 juin

▶ **67 SÉLESTAT**

23 et 24 septembre

4 jours

Modèle de demande de congé : M1

ANIMER DES FORMATIONS SYNDICALES

L'URI GE propose tous les ans de nombreuses formations. La majorité des sessions sont animées par des militants venus transmettre leur expérience syndicale. Vous êtes engagés à la CFDT depuis quelques temps déjà et avez dans ce cadre acquis de l'expérience, l'animation de formations syndicales est peut-être faite pour vous. Pourquoi ne pas rejoindre le réseau d'animatrices et d'animateurs de l'URI GE...

PUBLIC

Militants expérimentés : animant des formations syndicales sans avoir été formés ou souhaitant animer des formations syndicales ; ayant une bonne connaissance du fonctionnement de la CFDT.

OBJECTIFS

- Cerner la fonction d'animateur
- Connaître et savoir déterminer les composantes d'une séquence de formation
- Connaître et maîtriser les étapes de la formation, des objectifs à l'évaluation.

PROGRAMME

- Les enjeux du démarrage d'une formation
- Les rôles et fonctions de l'animateur
- La gestion d'un groupe en formation
- Les mécanismes de l'apprentissage en pédagogie pour adultes
- Le lien entre les objectifs pédagogiques et les méthodes, techniques, outils et supports
- L'animation d'une séquence de formation
- La place de l'évaluation en formation pour s'approprier l'outil « Évaluation »
- Les pratiques actuelles en matière de formation syndicale à la CFDT
- Le fonctionnement de la formation à l'URI GE

LIEUX

▶ **54 NANCY**

7 au 10 avril

▶ **57 METZ**

20 au 23 octobre

2+1
jours

Modèle de demande de congé : M1

IMAGIN'CADRES

La CFDT est la première organisation syndicale pour les cadres en nombre d'adhérents, de votants aux élections professionnelles et en termes de préférence syndicale dans les enquêtes d'opinion. Les cadres représentent 1 actif sur 6. Proposer l'adhésion aux cadres, c'est non seulement renforcer notre syndicalisme d'adhérents, fondement de la légitimité de la CFDT, mais aussi garantir la crédibilité de nos revendications pour ce public. Cette formation répond à ces enjeux et doit vous aider à lever vos craintes et construire votre plan d'action.

PUBLIC

Militants des secteurs privé et public, cadres ou non, voulant développer chez les cadres

OBJECTIFS

- Modifier son regard sur les cadres et le management
- Identifier les préoccupations des cadres et leurs revendications pour oser proposer l'adhésion

PROGRAMME

- Les représentations syndicales sur les cadres
- Le syndicalisme d'adhérents en lien avec le développement des cadres
- Les attentes et les motifs d'adhésions des cadres
- Les choix politiques et pratiques syndicales CFDT à destination des cadres
- Le plan d'action pour améliorer la prise en charge des cadres dans la section syndicale
- La fidélisation des adhérents cadres

LIEUX

▶ **LES SESSIONS SERONT PLANIFIÉES PROCHAINEMENT**

3 jours

Modèle de demande de congé : M1

MISSION D'ACCOMPAGNANT ARC

« Aucun militant, aucune section syndicale sans réponse » , voici la vocation de ARC, si vous souhaitez en devenir un acteur, cette formation est pour vous.

PUBLIC

Des militants repérés par leurs syndicats au sein des instances, qui ont l'appétence et sont volontaires pour cette mission
Des militants membres des instances de structures interprofessionnelles de proximité

OBJECTIFS

- Se situer comme acteur de l'ARC
- S'inscrire dans le « A » de l'ARC et appréhender ce que recouvre l'accompagnement CFDT
- Mettre en œuvre l'accompagnement CFDT dans les 3 phases, à l'aide d'outils adaptés
- Poser un cadre et structurer la relation aux sections et militants

PROGRAMME

- Les méthodes pédagogiques actives sont privilégiées pour cette formation. Ainsi, pour l'ensemble des séquences, des techniques qui s'inscrivent dans cette approche sont choisies afin de partir des représentations et expériences des stagiaires, en écho à la posture des accompagnants qui doivent partir des besoins des équipes, de leurs demandes et de leurs situations singulières.
- Alternance de travaux sur les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être.

LIEUX

▶ **LES SESSIONS SERONT PLANIFIÉES PROCHAINEMENT**

À NOTER

PRÉ-REQUIS

- **Les militants sollicités pour devenir accompagnants doivent avoir quelques années d'expériences du dialogue social en entreprise ou administration, ainsi que de l'animation d'un collectif d'adhérents. Ils sont membres des instances de syndicats ou de structures professionnelles ou interprofessionnelles de proximité.**
- **Avoir créé son espace adhérent, sur le site www.cfdt.fr**

1 jour

Modèle de demande de congé : M1

IA ET DROIT DU TRAVAIL

NOUVEAUTÉ

Cette formation vise à mieux outiller les délégués syndicaux amenés à conduire une négociation collective sur le sujet, ou à former les élus du CSE consultés dans le cadre de leur mission.

PUBLIC

Militants des secteurs privé

OBJECTIFS

- Sensibiliser les militants à l'essor des outils IA en matière de gestion du personnel.
- Présenter les principaux usages, les risques qu'ils charrient pour les salariés (mais aussi des bénéfices qu'ils peuvent en attendre),
- Connaître les règles juridiques qui encadrent le recours à ces dispositifs.

PROGRAMME

- Fonctionnement et typologie des dispositifs d'IA
- Principaux risques
- Encadrement juridique et règlement UE sur l'intelligence artificielle

LIEUX

▶ **51 REIMS**

12 février

▶ **54 IRT DE NANCY**

21 mai

▶ **67 STRASBOURG**

24 septembre

IRT INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL

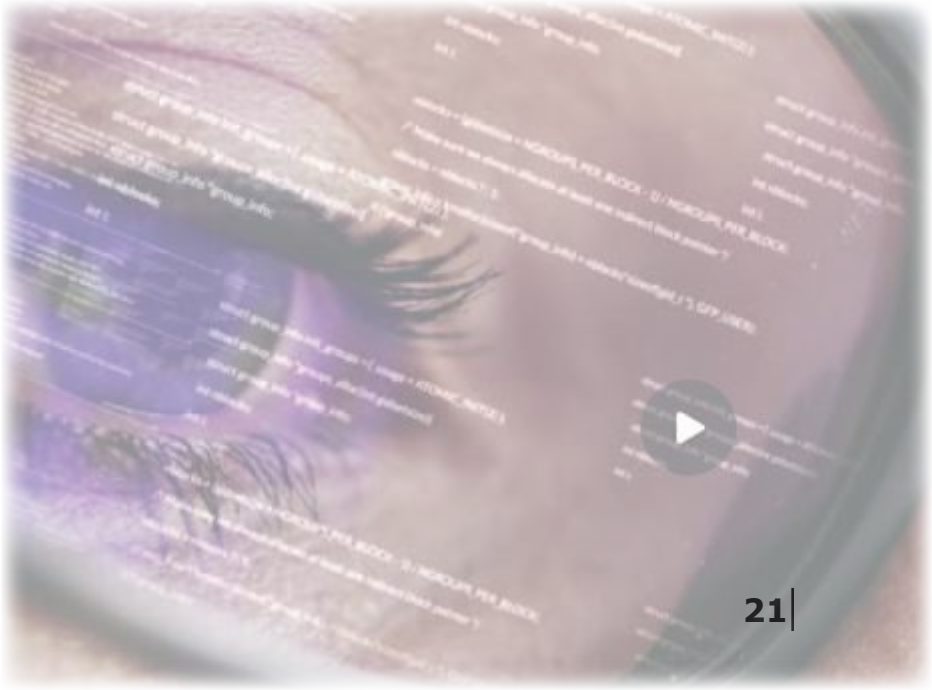

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

CADRE DE LA NÉGOCIATION EN ENTREPRISE - SECTEUR PRIVÉ

Les derniers changements législatifs et réglementaires ont fait de la négociation l'un des piliers de l'action syndicale de la CFDT dans l'entreprise. Votre force, pour développer un dialogue social de qualité, réside dans la capacité à maîtriser la logique des conflits et à organiser le contre-pouvoir indispensable pour faire face à l'employeur et faire aboutir les revendications de la CFDT. Quel que soit le sujet de négociations, cette formation vous permettra d'acquérir la base de la réglementation pour rédiger des accords conformes aux dispositions légales.

PUBLIC

Délégués syndicaux, membres de la délégation de négociation

OBJECTIFS

- S'approprier les règles de négociation dans l'entreprise
- Connaître les règles régissant l'application des accords

PROGRAMME

- La hiérarchie des normes
- Les négociations obligatoires selon la taille de l'entreprise
- Les règles de validité des accords
- La rédaction des accords

LIEUX

▶ **51 REIMS**

5 et 6 mars

▶ **54 IRT DE NANCY**

23 et 24 mars ; 15 et 16 octobre

▶ **67 STRASBOURG**

15 et 16 septembre

IRT INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

LE DROIT DU TRAVAIL, SUPPORT DE L'ACTION SYNDICALE

Les sources du droit du travail sont diverses. Leur hiérarchisation a été particulièrement bousculée par les récentes lois. Cette formation doit vous aider à mieux comprendre la hiérarchie des normes et comment appuyer judicieusement votre action syndicale sur le droit du travail.

PUBLIC

Militants des secteurs privé

OBJECTIFS

- Comprendre et utiliser les sources de droit du travail, dont le Code du Travail dans le cadre des mandats
- Faire le lien avec l'action et la stratégie syndicale

PROGRAMME

- Les sources du droit et les normes sociales
- L'organisation juridictionnelle française et européenne en matière de droit du travail
- Le Code du Travail
- La construction d'un raisonnement juridique pour l'action syndicale

LIEUX

▶ **51 REIMS**

2 et 3 février

▶ **54 IRT DE NANCY**

12 et 13 mai ; 8 et 9 octobre

▶ **67 STRASBOURG**

5 et 6 novembre

IRT INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL

3+2
jours

Modèle de demande de congé : M2

CSE ENTREPRISES MOINS DE 50 SALARIÉS SECTEUR PRIVÉ

NOUVEAU FORMAT

Pour porter les réclamations individuelles et collectives des salariés, il faut les rencontrer, les écouter et recueillir leurs demandes.

PUBLIC

Élus CSE entreprises - 50 salariés

OBJECTIFS

- Recueillir les réclamations individuelles et collectives des salariés
- Porter les réclamations auprès de l'employeur

PROGRAMME

- Les règles de fonctionnement du CSE
- Les différents outils
- La réunion avec l'employeur
- Le lien avec la section
- Les valeurs CFDT dans l'exercice du mandat
- Le lien avec les salariés

LIEUX

▶ **NOUVEAU FORMAT 5 JOURS**

"en cours de planification"

3 jours

Modèle de demande de congé : M2

CSE PLUS DE 50 - SECTEUR PRIVÉ FORMATION ÉCONOMIQUE - MODULE 1/2

Cette formation vous permettra d'acquérir les bases et les repères indispensables à l'exercice de votre mandat dans le CSE.

PUBLIC

Élus titulaires et suppléants, Représentant Syndical au CSE (RS CSE)

OBJECTIFS

- Développer des pratiques syndicales collectives et démocratiques porteuses de l'expression des salariés
- Être acteur du dialogue social

PROGRAMME

- L'élu CSE CFDT, un acteur reconnu du dialogue social dans son entreprise
- Le fonctionnement collectif du CSE au service du dialogue social de qualité
- Les attributions et missions dévolues au CSE
- Les moyens et outils mis à disposition par la législation ou issus du dialogue social
- La relation avec les salariés et la CFDT

LIEUX

08 CHARLEVILLE

27 au 29 octobre

51 CHALONS

"en cours de planification"

54 NANCY

21 au 23 avril

57 METZ

20 au 22 octobre

67 STRASBOURG

6 au 8 octobre

67 SÉLESTAT

3 au 5 juin

2 jours

Modèle de demande de congé : M2

CSE PLUS DE 50 - SECTEUR PRIVÉ FORMATION ÉCONOMIQUE - MODULE 2/2

Vous êtes amenés à vous prononcer sur la vie économique de l'entreprise. Cette formation vous permettra de vous familiariser avec les comptes et repérer les postes budgétaires importants pour analyser la santé économique et sociale de l'entreprise.

PUBLIC

Élus titulaires et suppléants, représentant Syndical au CSE (RS CSE)

OBJECTIFS

- Comprendre les documents économiques et financiers remis au CSE
- Savoir dialoguer avec la direction sur le champ économique
- Savoir interroger le modèle économique de l'entreprise

PROGRAMME

- Présentation et décryptage des outils d'analyse économique
- L'entreprise et sa performance économique
- Les enjeux financiers de l'entreprise
- Le positionement en tant qu'interlocuteur économique de la direction
- Le positionnement économique avec les autres domaines d'intervention du CSE

LIEUX

08 CHARLEVILLE

1 et 2 décembre

51 CHALONS

"en cours de planification"

54 NANCY

20 et 21 mai

57 METZ

7 et 8 décembre

67 STRASBOURG

12 et 13 novembre

67 SÉLESTAT

17 et 18 septembre

1 jour

Modèle de demande de congé : M1

CSE PLUS DE 50 - SECTEUR PRIVÉ - SE PRÉPARER À REMETTRE UN AVIS

Vous êtes amené à émettre des AVIS en CSE, cette formation, coanimée par Syndex et la CFDT, vous permettra de construire vos trames d'avis avec plus d'aisance, et d'en faire un outil de communication auprès des salariés sur votre action d'élu CSE.

PUBLIC

Cette formation est à destination des élus et RS au CSE qui répondent **aux pré-requis** suivants :

- Avoir suivi a minima le module économique 1/2
- ne pas être tout juste entré en mandat
- être membre d'un CSE central ou d'entreprise (pas uniquement d'établissement)
- si possible, venir à plusieurs d'un même collectif

OBJECTIFS

- Comprendre le rôle du CSE et les attributions du CSE dans le cadre légal des consultations
- Maitriser la procédure de consultation du CSE
- Concevoir et rédiger ou contribuer à rédiger un avis motivé et argumenté

PROGRAMME

- Les consultations récurrentes : principes généraux
- Le démarrage de la consultation lors de la remise des informations
- Les délais pour remettre son avis
- Comment formuler son avis ?

LIEUX

▶ **10 TROYES**

5 mars

▶ **51 REIMS**

4 mars

▶ **57 METZ**

10 mars

▶ **67 SÉLESTAT**

18 mars

▶ **88 ÉPINAL**

11 mars

3+2
jours

Modèle de demande de congé : M3

CSE - MISSIONS SSCT NIVEAU 1 - SECTEUR PRIVÉ - 2 SESSIONS INDISSOCIABLES

Élu au comité social ou désigné dans la commission SSCT vous avez un rôle primordial pour agir avec les salariés sur la prévention des risques, les changements d'organisation du travail, l'amélioration des conditions de travail. Cette formation vous permettra de mieux appréhender l'exercice de votre mandat, vos missions, les moyens dont vous disposez pour mener des actions de terrain.

PUBLIC

Tous les élus titulaires et suppléants (entreprise + 50 salariés) et les membres de la Commission SSCT

OBJECTIFS

- S'approprier les attributions et les moyens du Conseil Social et de la Commission Santé Sécurité Conditions Travail
- Identifier les étapes de la réalisation des missions d'enquête et d'inspection
- Cerner les risques afin de participer à la démarche de prévention
- Identifier le rôle du CS dans les démarches de prévention

PROGRAMME

- Le cadre réglementaire et normatif
- Les droits et obligations de l'employeur et du salarié
- Les acteurs internes / externes et leurs rôles
- Les moyens de fonctionnement du CSE/CSSCT
- Les droits et prérogatives
- Être acteur du changement et des améliorations en matière de Santé au travail

LIEUX

51 CHALONS

"en cours de planification"

54 NANCY

9 au 11 septembre et 6 et 7 octobre

57 METZ

"en cours de planification"

67 STRASBOURG

19 au 21 mai et 24 et 25 juin

67 SELESTAT

"en cours de planification"

2
jours

Modèle de demande
de congé : M1

QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT)

Agir dans l'entreprise sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail, c'est améliorer les conditions de réalisation du travail. Et ce, sur de nombreux aspects tels que l'égalité professionnelle, la santé au travail, l'équilibre vie professionnelle/vie privée, l'autonomie, l'organisation du travail... Et ainsi, redonner à celui-ci tout son sens.

PUBLIC

Militants des Secteurs Privé et Public

OBJECTIFS

- Analyser le contexte et les enjeux de la QVCT
- Revendiquer une démarche prenant en compte la réalité du travail
- Négocier des actions améliorant la QVCT
- Mettre en œuvre et suivre ces actions

PROGRAMME

- L'évolution de la notion de QVCT
- Les Accords Nationaux Interprofessionnels (ANI) et le cadre réglementaire
- Les enjeux et les domaines de la QVCT
- La démarche
- La QVCT dans la fonction publique
- L'action de la section syndicale
- Les outils de mise en œuvre
- Les accords d'entreprise ou d'établissement

LIEUX

08 CHARLEVILLE

"en cours de planification"

51 CHÂLONS

"en cours de planification"

57 METZ

28 et 29 avril

88 ÉPINAL

28 et 29 octobre

67 STRASBOURG

23 et 24 septembre

68 MULHOUSE

"en cours de planification"

À NOTER

CES SESSIONS SERONT OUVERTES À L'INSCRIPTION SUR "MA FORMATION EN UN CLIC" EN DÉBUT D'ANNÉE

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

AGIR POUR L'INSERTION ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP - N1

PUBLIC

Les élus et désignés dans les Instances Représentatives du personnel
Les mandatés aux commissions (MDPH, AGEFIPH, FIPHFP, OETH)
Les militants des Sections Syndicales d'Entreprises ou d'Etablissements

OBJECTIFS

- Définir et appréhender la notion de handicap dans la société
- Connaître et savoir utiliser les textes et la réglementation
- Construire l'action syndicale de la CFDT dans l'entreprise, l'établissement, l'administration

LIEUX

51 CHALONS

19 et 20 mai

57 METZ

17 et 18 mars

67 KINTZENHEIM

05 et 06 mars

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

AGIR POUR L'INSERTION ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP - N2

PUBLIC

Les élus et désignés dans les Instances Représentatives du personnel
Les mandatés aux commissions (MDPH, AGEFIPH, FIPHFP, OETH)
Les militants des Sections Syndicales d'Entreprises ou d'Etablissements

OBJECTIFS

- Réaliser un retour des travaux intersessions
- Informer et sensibiliser les travailleurs sur le Handicap
- Mobiliser les outils de communication sur le sujet du handicap
- Négocier un accord handicap
- Développer la CFDT en proposant l'adhésion à tous

LIEUX

51 CHALONS

17 et 18 novembre

57 METZ

13 et 14 octobre

67 KINTZENHEIM

15 et 16 septembre

À NOTER

PRÉ-REQUIS

Avoir suivi la session Niveau 1

FORMATIONS À DESTINATION DU SECTEUR PUBLIC

2 JOURS

Modèle de demande de congé : M1-FP

MOBILISER LES CANDIDATES ET LES CANDIDATS POUR LES ÉLECTIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE

NOUVEAUTÉ

En vue des élections dans la Fonction Publique en décembre 2026, une nouvelle version de l'ancienne formation « Préparer et gagner les élections FP » vous est proposée. Ces élections constituent un enjeu majeur pour chaque agent dans chaque administration ainsi que pour toute la CFDT. Cette formation vous aidera à construire votre projet électoral.

PUBLIC

Militants de la Fonction Publique

OBJECTIFS

PROGRAMME

- Préparer une stratégie d'identification et de mobilisation des candidats
- Avoir une bonne connaissance des enjeux des élections professionnelles et de la représentativité dans la Fonction Publique
- Savoir convaincre de rejoindre les listes CFDT pour un engagement durable

LIEUX

08 CHARLEVILLE
11 et 12 février

10 TROYES
27 et 28 janvier

51 CHALONS
11 et 12 mars

52 CHAUMONT
24 et 25 février

54 NANCY
21 et 22 janvier

55 BAR LE DUC
3 et 4 février

57 METZ
3 et 4 mars

67 STRASBOURG
"en cours de planification"

68 MULHOUSE
"en cours de planification"

88 EPINAL
17 et 18 février

2
JOURS

Modèle de demande de congé : M1-FP

RESPONSABLE DE SECTION - SECTEUR PUBLIC

Vous représentez la CFDT dans un établissement du Secteur Public, cette formation vous donnera les moyens de construire et d'assumer votre rôle de Responsable de Section dans le cadre des valeurs et du projet CFDT.

PUBLIC

Responsables de section des établissements des Fonctions Publiques

OBJECTIFS

Repérer les fonctions, missions et attributions du responsable de section CFDT

PROGRAMME

- La représentation syndicale dans l'établissement
- La place et le rôle du Responsable de Section dans la CFDT
- L'animation de la section syndicale

LIEUX

▶ **57 METZ**

30 et 31 mars

▶ **67 STRASBOURG**

29 et 30 septembre

2 JOURS

Modèle de demande de congé : M1-FP

INFORMER ET ACCOMPAGNER LES AGENTS

Cette formation vous permettra de repérer le cadre statutaire et juridique dans lequel vous organisez la défense des intérêts des adhérents CFDT et des agents dans les trois versants de la Fonction Publique.

PUBLIC

Militants du Secteur Public

OBJECTIFS

Connaître les droits et devoirs issus des statuts de la Fonction Publique pour informer et accompagner les agents

PROGRAMME

- Les différents statuts de la Fonction Publique
- Les droits et les devoirs du fonctionnaire
- Les règles qui régissent le droit disciplinaire, les ruptures
- L'entretien avec l'agent, la direction
- Le lien avec la section, le syndicat

LIEUX

51 CHALONS

13 et 14 octobre

57 METZ

19 et 20 mai

67 STRASBOURG

10 et 11 mars

FORMATIONS À DESTINATION DES RESPONSABLES

3 JOURS

Modèle de demande de congé : M1

GASEL NIVEAU 1

Depuis 2014, la confédération s'est dotée de l'outil GASEL pour gérer les adhérents. Elle propose un temps d'appropriation, via l'URI, pour en faciliter l'utilisation au quotidien. Cette formation a pour objectif de permettre au gestionnaire du fichier de gérer au quotidien son syndicat : de la gestion des adhérents à la collecte des cotisations en passant par la gestion des exercices.

PUBLIC

Militants gestionnaires de la base de données des adhérents

OBJECTIFS

Permettre au gestionnaire du fichier de gérer au quotidien son syndicat (ou UTR) :
Gérer les accès utilisateurs
Gérer le fichier des structures du Syndicat
Gérer le fichier des adhérents
Gérer les cotisations
Gérer un exercice annuel, selon le type de contrat choisi.

PROGRAMME

- Les fonctionnalités du logiciel GASEL
- Accès et sécurité des données
- Gestion des structures et des sections
- Gestion des adhérents
- Éditions
- Gestion des cotisations
- Gestion d'un exercice

LIEUX

▶ **51 CHALONS**

23 au 25 juin

▶ **57 METZ**

19 au 21 mai

▶ **67 STRASBOURG**

14 au 16 avril

À NOTER

PRÉ-REQUIS

Venir avec un ordinateur portable, les codes de connexion du syndicat et une clef USB

2

JOURS

Modèle de demande de congé : M1

GASEL NIVEAU 2

Depuis 2014, la confédération s'est dotée de l'outil GASEL pour gérer les adhérents. Elle propose un temps d'appropriation, via l'URI, pour en faciliter l'utilisation au quotidien. Cette formation a pour objectif de permettre au gestionnaire du fichier de gérer au quotidien son syndicat : de la gestion des adhérents à la collecte des cotisations en passant par la gestion des exercices.

PUBLIC

Trésoriers, trésoriers adjoints, gestionnaires de fichiers (mise à jour du fichier), membres de bureau ou d'exécutif (SG, formation, développeur, ...)

OBJECTIFS

être en capacité d'utiliser les fonctionnalités avancées de Gasel au service de sa structure. Connaître la sociologie de sa structure pour ensuite définir sa politique.

PROGRAMME

- Adhésion en ligne
- Transfert d'adhérent
- Signature SG
- Gestion des préférences
- Administration des communications
- Informations complémentaires (tables locales)
- Maîtrise des fonctions avancées
- Lecture et exploitations des tableaux de bord (notions excel)
- Modification en masse
- Communication personnalisée (notion publipostage)

LIEUX

51 CHALONS

24 au 25 novembre

57 METZ

13 et 14 octobre

67 STRASBOURG

29 au 30 septembre

À NOTER

PRÉ-REQUIS

- Avoir suivi la formation Gazel niveau 1 ou être à l'aise sur Gasel sur la plupart des recherches et exportations,
- Apporter un ordinateur portable, avec un système d'exploitation à jour, et un tableur installé,
- Avoir un accès administrateur Gasel sur sa structure, testé sur cet ordinateur portable (éviter tablette).

3 JOURS

Modèle de demande de congé : M1

TRÉSO'SYNDICAT - NIVEAU 1

Savoir utiliser le logiciel Tréso'Syndicat Environnement et Navigation. Le concept de la formation est simple : par petits groupes de 10, vous faire travailler sur la comptabilité de votre structure afin de mieux répondre à vos spécificités.

PUBLIC

Les personnes qui utilisent ou utiliseront Tréso'syndicat régulièrement

OBJECTIFS

Tréso'Syndicat a été développé pour atteindre plusieurs objectifs :
- Répondre aux obligations de transparence financières qui oblige chaque année, toutes les organisations syndicales à tenir une comptabilité d'engagement et à publier leurs comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).
- Être accessible par tous.
- Permettre d'associer le collectif aux décisions budgétaires.

Le mandat de trésorier ne doit pas obliger le militant à devenir un comptable pour répondre aux obligations financières. C'est pourquoi Tréso'Syndicat a été développé pour permettre au trésorier de travailler simplement en recettes/dépenses.

Le trésorier fait de la trésorerie, Tréso'Syndicat fait de la comptabilité. Il produit automatiquement les documents de publication obligatoires (bilan, compte de résultat et annexe).

PROGRAMME

1. Paramétrage :
   - Administratif du syndicat
   - Des postes budgétaires
2. Classer les pièces comptables
3. Saisie d'écriture :
   - Mono-ligne
   - Multi-lignes
   - Cotisations
   - Virement financier
   - À imputer sur une autre année
4. Faire une facture
5. Rapprochement bancaire
6. Les moteurs de recherche
7. Gestion de l'exercice :
   - Clôturer un exercice
   - Ouvrir un exercice
8. Les états de synthèse :
   - Compte résultat
   - Bilan
   - Annexe
9. Publication des comptes

LIEUX

- **51 CHALONS**

14 au 16 avril

- **57 METZ**

16 au 18 juin

- **67 STRASBOURG**

08 au 10 avril

3 JOURS

Modèle de demande de congé : M1

TRÉSO'SYNDICAT - NIVEAU 2

Gestion budgétaire, présentation des comptes. Cette formation a pour but de donner aux trésoriers les outils nécessaires à la mise en place d'une politique financière. Elle vous aidera à partager régulièrement le suivi budgétaire avec un collectif et à présenter vos comptes simplement.

PUBLIC

Les personnes qui utilisent ou utiliseront Tréso'syndicat régulièrement

OBJECTIFS

Tréso'Syndicat a été développé pour atteindre plusieurs objectifs :
- Répondre aux obligations de transparence financières qui oblige chaque année, toutes les organisations syndicales à tenir une comptabilité d'engagement et à publier leurs comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).
- Être accessible par tous.
- Permettre d'associer le collectif aux décisions budgétaires.

Le mandat de trésorier ne doit pas obliger le militant à devenir un comptable pour répondre aux obligations financières. C'est pourquoi Tréso'Syndicat a été développé pour permettre au trésorier de travailler simplement en recettes/dépenses.

Le trésorier fait de la trésorerie, Tréso'Syndicat fait de la comptabilité. Il produit automatiquement les documents de publication obligatoires (bilan, compte de résultat et annexe).

PROGRAMME

1. Retour rapide sur quelques points du module 1
2. Apprendre à identifier et corriger ses erreurs de saisies
3. Les missions et tâches du trésorier :
- Les chartes CFDT
- La répartition des cotisations

4. Budget :
- Le construire
- Le suivre
- Le présenter

5. Analytique :
- Le construire
- Le suivre
- Le présenter

6. Gestion de l'exercice :
- Clôturer et ouvrir un exercice

7. Comptes annuels :
- Présenter les comptes devant un collectif (Approbation)

8. Publication des comptes annuels

LIEUX

10 TROYES
10 au 12 mars

51 CHALONS
29 septembre au 1 octobre

57 METZ
24 au 26 novembre

67 STRASBOURG
15 au 17 septembre

À NOTER

PRÉ-REQUIS
- **Avoir participé à la session Niveau 1,**
- **Avoir fait de la saisie pendant au minimum 9 mois.**

8 JOURS "CURSUS"

Modèle de demande de congé : M1

REPÈRES POUR LES RESPONSABLES POLITIQUES, ACTUELS OU À VENIR

Cette formation longue et motivante a pour vocation de former des militants récemment montés en responsabilités et futurs responsables. Elle donne les outils de compréhension du fonctionnement politique de la CFDT et permet d'aborder l'histoire et les positionnements de notre organisation. Dans le cadre d'un tutorat par un responsable expérimenté issu d'une commission exécutive, un temps important est dédié à l'analyse du fonctionnement d'un syndicat CFDT.

PUBLIC

Pour les militants intéressés/amenés à prendre des responsabilités dans leur syndicat et à ceux récemment montés en responsabilité.

OBJECTIFS

Permettre aux organisations de prendre en charge le renouvellement des responsables
Améliorer l'anticipation des départs et faciliter la prise de responsabilité
Asseoir la culture politique et identitaire de l'organisation dans sa dimension professionnelle et interprofessionnelle
Donner aux militants les éléments de compréhension du fonctionnement de la CFDT et de son projet pour les travailleurs et la société

PROGRAMME

- Les moments clés de l'histoire de la CFDT et les caractéristiques de l'organisation pour comprendre sa spécificité, son ancrage réformiste
- Le rôle et le positionnement CFDT dans l'action syndicale européenne
- La mise en œuvre des valeurs de la CFDT dans sa structuration pour faire vivre la démocratie
- Le rôle du syndicat : structure politique de base de la CFDT
- La construction d'une politique revendicative autour d'une priorité fédérale ou régionale
- Le mandatement et ses conditions de mise en œuvre
- Les enjeux d'un congrès CFDT
- Les enjeux stratégiques du fonctionnement d'un collectif syndical CFDT
- Les conditions du travail en équipe

LIEUX

▶ **57 METZ**

10 au 12 mars - suite cursus 2025/2026

▶ **88 GERARDMER**

11 et 12 juin - suite cursus 2025/2026

À NOTER

POUR RAPPEL

Cette formation se déroule sur un cursus de 2x3 jours + 1x2 jours, en internat pour la cohésion du groupe. Les deux sessions suivantes seront planifiées avec le groupe.
Un tutorat avec les responsables politiques syndicaux actuels est organisé pour chacun.

IMPORTANT

Il est impératif de suivre ces 3 sessions pour valider ce cursus (les sessions s'articulant l'une à l'autre, il n'est pas possible de déroger à ce principe).

Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

MONESPACE.CFDT.FR

VOTRE ESPACE POUR GARDER LE CONTACT !

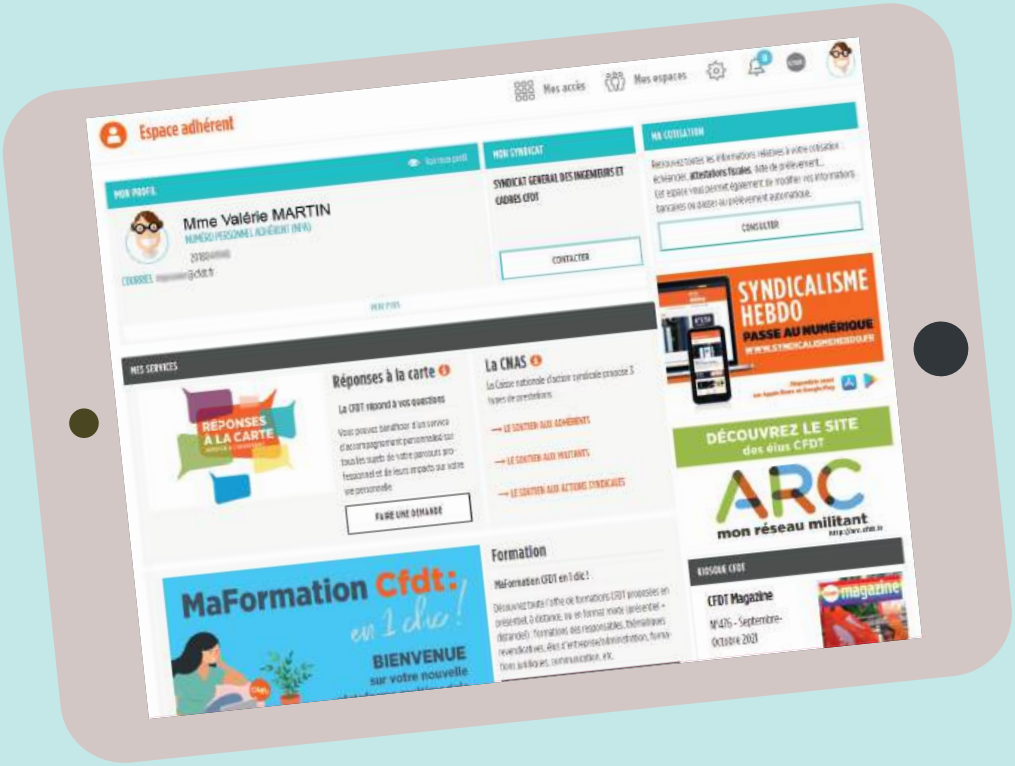

Adhérents,

Sur votre espace dédié vous pouvez :

- **Accéder directement à nos services : Réponses à la carte, Job à la carte, MaFormation CFDT en 1 clic, Partage de toit, Avantages & moi (pour les salariés des TPE), etc.**
- **Contacter directement votre syndicat.**
- **Accéder à vos informations personnelles,** pour les consulter ou les mettre à jour.
- **Gérer votre cotisation et télécharger votre attestation fiscale.** Celle-ci vous donne droit à un crédit d'impôts.
- **Découvrir nos outils thématiques, l'actualité** de votre fédération et de votre région.
- **Consulter les petites annonces de nos adhérents** (location de vacances, ventes diverses, etc.), ou en déposer une.

RENDEZ-VOUS VITE SUR MONESPACE.CFDT.FR

Pour vous connecter, munissez-vous de votre carte d'adhérent.

SIMPLE, FACILE ET PRATIQUE !

CFDT - Service Information Communication - Octobre 2021.

COÛT DE LA FORMATION SYNDICALE

La formation syndicale a un coût, elle n'est pas "gratuite" mais offerte. Si nous voulons assurer l'ensemble des formations, faire plus et mieux, il nous faut tenir une politique financière à hauteur de nos ambitions, tout en maintenant "la gratuité" pour les militants et les syndicats.

LES PRISES EN CHARGE RÉGLEMENTÉES

Le Code du Travail prévoit la prise en charge des frais pédagogiques et logistiques pour les élus des CSE, les membres des commissions SSCT et les référents *"harcèlement"* mandatés par le Comité Social et Économique.

Il vous appartient, au moment du dépôt du congé de formation, d'indiquer le montant des frais à facturer à l'employeur pour les formations en lien avec ces mandats.

Pour les autres formations, militants du Secteur Privé, pensez à adresser une demande de prise en charge à votre CSE ou à votre employeur, selon les possibilités de financement.

Nous vous invitons à rechercher au maximum le financement de votre formation auprès de votre entreprise, administration ou comité social. Chaque formation facturable nous permet de planifier d'autres thèmes tout en maintenant la "gratuité" aux adhérents, militants et syndicats, bien qu'elle ait un coût.

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS ?

Ne renoncez pas à votre projet de formation ! Contactez nous par mail :

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

TARIFICATION*

410 €* pour la formation des membres des Comités Sociaux Économiques pour les missions SSCT et les référents harcèlement du CSE du **Secteur Privé,** et les membres de la formation spécialisée de certains **Secteurs Publics,**

120 €* pour les autres formations, dont les formations économiques des titulaires du CSE du **Secteur Privé**, le Code du Travail prévoit un financement par le CSE, **lorsque plus de 300 salariés.** En cas de difficulté, contactez-nous,

60 €* pour les autres formations, dont les formations économiques des titulaires du CSE du **Secteur Privé**, si un financement est possible par le CSE, **lorsque moins de 300 salariés,**

20 € de frais de repas de midi,

25 € de frais de repas du soir la cas échéant,

95 € par nuitée de frais d'hébergement et petit déjeuner,

les déplacements, au réel à *0,27 €* par km, entre le domicile et le lieu de formation.

**** Tarif par jour et par stagiaire***

TYPE DE CONGÉ	MAINTIEN DU SALAIRE	FRAIS PÉDAGOGIQUES, HÉBERGEMENT, TRANSPORT
CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SYNDICALE	**Oui** par l'employeur *Article L 2145-5 et L 2145-6 du Code du Travail*	**Pas d'obligation de prise en charge par l'employeur.** **Possibilités de prise en charge :** • par l'employeur, en cas de négociation favorable • par le CSE qui peut prévoir une ligne budgétaire dans le budget de fonctionnement pour les Délégués Syndicaux ou les suppléants du CSE - *Art L 2315-61 du Code du Travail* • à défaut par la CFDT
FORMATION ÉCONOMIQUE DES ÉLUS DU CSE SECTEUR PRIVÉ	**Oui** par l'employeur *Articles L 2315-63 et suivants du Code du Travail*	**Prise en charge sur le budget de fonctionnement du CSE pour les titulaires** Possible pour les élus suppléants et les représentants syndicaux si une résolution a été prise en ce sens **Une convention est transmise au CSE lors de l'inscription**
FORMATION SSCT (PRIVÉ ET PUBLIC) ET RÉFÉRENT HARCÈLEMENT DU SECTEUR PRIVÉ	**Oui** par l'employeur *Article L 2315-18 du Code du Travail* *Décret n°85-603 du 10 juin 1985* *Décret n°2021-571 du 10 mai 2021*	**Prise en charge par l'employeur** pour TOUS les élus titulaires et suppléants *(membre de la CSSCT ou non)* et le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes Membres de la FSSSCT du Secteur Public selon dispositions réglementaires variables.

UN DOUTE SUR LE FINANCEMENT ?

Vous n'êtes pas au clair sur le financement ou la prise en charge de votre formation ?

Ne renoncez pas à votre projet de vous former. Contactez la responsable formation :

carole.perrin@grandest.cfdt.fr

La formation a un coût. Aussi, nous vous invitons à rechercher au maximum le financement de votre formation auprès de votre entreprise, administration ou CSE pour le Secteur Privé.

PRISES EN CHARGE

Les frais de déplacement peuvent être pris en charge soit :

__ par l'entreprise ou l'établissement,

__ par le CSE des entreprises de + 50 salariés du Secteur Privé sur le budget de fonctionnement.

À défaut, la CFDT prend en charge à raison d'un trajet aller-retour par jour du domicile au lieu de stage par le trajet le plus court.

L'hébergement sera pris en charge par l'URI au delà de 100 km ou 1h15 de trajet. Dans ce cas, il est a privilégier dans un soucis de sécurité.

LIEUX

La participation aux formations doit être privilégiée dans le lieu le plus proche de son domicile au regard des sessions et thématiques proposées.

Néanmoins, si je veux participer à une session éloignée, cela est possible par validation du responsable formation syndicale.

Afin de limiter l'impact des frais de déplacement sur le budget global du secteur, les lieux de formation pourront être revus selon l'origine géographique de la majorité des stagiaires inscrits.

TAUX DE REMBOURSEMENT

0,27 € / km pour 1 personne dans la voiture,

0,35 € / km pour 2 personnes dans la voiture,

0,40 € / km à partir de 3 personnes dans la voiture,

sur la base d'un aller-retour en 2ème classe sur présentation des billets de train.

Parking : au réel sur présentation du justificatif.

Pas de remboursement des frais de taxi.

Pas de remboursement si le total des frais est inférieur à 5 €.

HÉBERGEMENT ET REPAS

Grâce à son réseau, la CFDT se charge des réservations d'hébergement et de repas pour que la participation à la formation se passe dans les meilleures conditions.

HÉBERGEMENT

La CFDT se charge de la réservation, si vous en faites la demande.

Les frais d'hébergement peuvent être pris en charge soit :

_ **par l'entreprise, le CSE, l'établissement** : une convention de prise en charge est remise lors de l'inscription pour signature par le financeur.

_ **par le CFDT** : à défaut d'autres financements, la CFDT prend en charge l'hébergement en chambre double lorsqu'un trajet domicile / lieu de formation dépasse 100 km ou 1h15.

La demande d'hébergement doit être faite au moment de la confirmation d'inscription. Vous recevrez un mail et vous devrez renseigner, via le lien, le formulaire qui vous sera soumis. Merci de renseigner le lien avec attention quant à l'intitulé de la formation, ses dates et son lieu.

Les demandes d'hébergement faites moins de 30 jours avant la formation, ne seront pas organisées par la CFDT. Vos frais vous serons remboursées selon le tarif de la charte financière (95 € max, petit déjeuner compris)

REPAS

La restauration méridienne est organisée et prise en charge directement par la CFDT pour ceux qui ont confirmé leur présence par retour de mail après convocation.

Vous avez la possibilité de préciser vos spécificitées alimentaires en vous adressant par mail à formation-syndicale@grandest.cfdt.fr, en précisant la session concernée.

Aucun remboursement ne sera opéré.

Il n'y a pas de prise en charge de boissons softs et alcoolisées.

Le repas du soir, lorsqu'il ne peut être pris dans le lieu d'hébergement et payé directement par la CFDT, est remboursé dans la limité de 25 € par stagiaire, sur présentation du ticket de caisse.

En cas de convention avec l'employeur, l'établissement ou le CSE, les repas sont refacturés à ceux-ci.

LES DROITS À CONGÉS C.F.E.S.E.S.

CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SYNDICALE

POUR TOUS LES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ OU PUBLIC

Code du Travail : articles L 2145-1 à L 2145-13

Fonction publique d'état : décret n°84-474 du 15 juin 1984 - décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020

Fonction publique territoriale : décret n°85-552 du 22 mai 1985 - décret n°2021-571 du 10 mai 2021

Fonction publique hospitalière : décret n°88-676 du 6 mai 1988 - décret n°2021-1570 du 3 décembre 2021

DURÉE DU CONGÉ

12 jours par an par salarié en fonction de l'effectif de l'entreprise ou de l'établissement.

6 jours supplémentaires pour les salariés du **Secteur Privé** appelés à exercer des fonctions syndicales ou les animateurs de formations syndicales.

La durée de chaque congé ne peut être inférieure à 1/2 journée.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

La prise en charge des frais de formation peut être négociée en amont.

Certaines conventions, accords d'entreprise ou statuts peuvent prévoir des droits également.

Le CSE peut décider, par une délibération, de consacrer une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des élus suppléants et des délégués syndicaux de l'entreprise, au-delà de la formation économique.

Article L 2315-61 du Code du Travail

MAINTIEN DU SALAIRE

Secteur Privé : l'employeur a obligation de maintenir **la rémunération totale** du participant à la formation.
Article L 2145-6 du Code du Travail

Fonctions publiques : maintien de la rémunération.

ASSIMILATION À DU TRAVAIL EFFECTIF

La durée du congé ne peut pas être imputée sur celle du congé payé annuel.

Pendant la durée du congé de formation, le salarié bénéficie de la législation sur les accidents du travail *(sur le trajet domicile/lieu de stage et pendant la durée de celui-ci).*

La durée du congé de formation est assimilée à une durée de travail effectif, pour la détermination de l'ensemble des droits résultant du contrat de travail : droits à congés payés, aux prestations d'assurances sociales et familiales.

Article L 2145-10 du Code du Travail

CHOIX DE L'ORGANISME DE FORMATION

Il relève du choix du salarié et ne peut être imposé par l'employeur.

Cependant, l'organisme qui dispense la formation doit être agréé. C'est le cas de la CFDT.

(Arrêté du 25 janvier 2021 paru au JORF du 30 janvier 2021).

LE DÉLAI DE DÉPÔT DU CONGÉ FORMATION

Le salarié adresse à l'employeur, au moins **trente jours avant le début de la formation**, une demande l'informant de sa volonté de bénéficier d'un congé de formation. Il précise la date et la durée de l'absence sollicitée ainsi que le nom de l'organisme responsable du stage ou de la session.

Article R 2145-4 du Code du Travail / Statut pour la fonction publique, voir modèle de demande.

LE DÉLAI DE RÉPONSE DE L'EMPLOYEUR

Secteur Privé : 8 jours à compter de la réception de la demande. Une non réponse vaut acceptation. Passé ce délai, l'employeur ne peut plus refuser le congé.

Article R 2145-5 du Code du Travail

Fonctions publiques : à défaut de réponse expresse au plus tard le 15ème jour qui précède le début de la session, le congé est réputé accordé.

LES CAS DE REFUS ET OBLIGATION DE L'EMPLOYEUR

Secteur Privé

S'il peut démontrer que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise.

Dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande, l'employeur doit notifier et motiver son refus à l'intéressé, après avis conforme du CSE. Les demandes déjà différées précédemment doivent être satisfaites en priorité. Une demande de formation des élus au CSE aux missions SSCT ne peut être reportée au-delà de la limite de six mois. Pour contester un refus injustifié, saisir le bureau de jugement du conseil des Prud'hommes qui statuera en dernier ressort selon les formes applicables au référé.

Article L 2145-11 du Code du Travail

Fonctions publiques

Les décisions de rejet doivent être communiquées avec leurs motifs à la CAP *(Commission Administrative Paritaire)* lors de la prochaine réunion.

Pour connaître les spécificités de chaque fonction publique et les droits propres à chaque mandat, contactez votre syndicat.

CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE SOCIALE ENVIRONNEMENTALE ET SYNDICALE C.F.E.S.E.S.

MODÈLES DE DEMANDE DE CONGÉ

M1

SECTEUR PRIVÉ

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du ... au ... (et du ... au ... si formation en plusieurs sessions), pour suivre une action de formation, d'une durée de ... jours, au titre du Congé de Formation Économique, Sociale, Environnementale et Syndicale (CFESES), conformément aux articles L.2145-1 à 13 et R.2145-4 du Code du Travail.

Conformément à l'article L. 2145-6, je demande le maintien total de ma rémunération par l'entreprise.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer, ... , l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

M1-FP

SECTEUR PUBLIC

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je soussigné(e) ..... sollicite un congé de formation syndicale du ..... au..... pour suivre la formation ..... organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), conformément au décret (choisir) :

décret n°85-552 du 22 mai 1985 (Fonction publique territoriale),

décret n°84-474 du 15 juin 1984 (Fonction publique d'État),

décret n ° 88-676 du 6 mai 1988 (Fonction publique hospitalière)

.... accordant ce congé aux salariés de la Fonction Publique.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

EN PRATIQUE

POUR LES ÉLUS TITULAIRES DU CSE DES ENTREPRISES + 50 SALARIÉS ARTICLE L2315-63

DURÉE DU CONGÉ

5 jours renouvelable tous les 4 ans.

La durée du stage n'est pas déduite du crédit d'heures de délégation des membres du CSE mais imputé sur la durée du CFESES.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Prise en charge des frais de formation imputable sur le budget de fonctionnement du CSE *(L 2315-63)*

Pour bénéficier du financement de la formation :

➔**la demande de prise en charge** des frais pédagogiques, de déplacement, de repas et le cas échéant d'hébergement, est faite auprès du CSE. Une convention de prise en charge sera envoyée par mail au militant pour transmission au CSE.

MAINTIEN DU SALAIRE

La rémunération est maintenue par l'employeur.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ FORMATION ÉCONOMIQUE DES ÉLUS CSE

M2

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je soussigné(e) ..... sollicite une mise en congé du ..... au ....., pour suivre un stage de formation économique pour les élus du CSE, d'une durée de ..... jours conformément à l'article L2325-44.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi, conformément aux dispositions des articles L 2315-63 et suivants du Code du Travail.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

INFO !! Lorsque la formation se fait en deux parties, indiquez l'ensemble des dates concernées lors de la demande pour éviter le refus de la seconde partie.

CSE - SECTEUR PRIVÉ

Pour les salariés du Secteur Privé en CSE + 50 salariés et les référents harcèlement *Article L 2315-18 et R 2315-20 à 22*

Le choix de l'organisme de formation appartient à chaque élu, votre employeur ne peut vous imposer son choix, ni les autres élus d'ailleurs.

DURÉE DU CONGÉ

_ 5 jours de formation pour tous les élus titulaires ou suppléants au CSE au 1er mandat *(peu importe l'effectif de l'entreprise)*

_ 3 jours de formation pour tous les élus titulaires ou suppléants au CSE au 2ème mandat

_ 5 jours de formation pour tous les élus CSE membres de Commission SSCT dans les entreprises d'au moins 300 salariés au 2ème mandat

La durée du stage n'est pas déduite du crédit d'heures de délégation mais imputée sur la durée CFESES. La formation concerne les élus titulaires et suppléants.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Les frais pédagogiques, de déplacement, de repas et le cas échéant d'hébergement sont à la charge de l'employeur. Une convention est envoyée à la validation de l'inscription.

MAINTIEN DU SALAIRE

L'employeur maintient obligatoirement la rémunération.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ

M3

FORMATION DES MEMBRES DU CSE - MISSIONS SSCT

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du ..... au ..... et du ..... au ....., pour suivre un stage de formation des membres du CSE-SSCT, d'une durée de ..... jours, conformément à l'article L 2315-18 du Code du Travail. Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi. Conformément aux articles R 2315-20 à 22 du Code du Travail, je vous demande de maintenir ma rémunération et de prendre en charge les frais pédagogiques qui s'élèvent à 380 euros par jour par stagiaire et les éventuels frais de séjour et de déplacement qui seront calculés dans les limites fixées par la réglementation.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

FORMATION SPÉCIALISÉE SSCT - FP

Pour les élus du Secteur Public Article L 2315-18, R 4614-21 et suivants, la circulaire FP/4 n°1871 du 24/01/96 et les décrets n°2020-1427 *(FPE)*, n°2021-571 *(FPT)*, n°2021-1570 *(FPH)* pour les agents de la fonction publique.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ — M4

FORMATION DES MEMBRES DE LA FSSSCT

F.P. TERRITORIALE

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du ..... au ..... , pour suivre un stage de formation des membres de la FSSSCT, d'une durée de .... jours, conformément au décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail et au décret n°2021-571 du 10 mai 2021.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous demande de prendre en charge les frais pédagogiques qui s'élèvent à 380 euros par jour par stagiaire et les éventuels frais de séjour et de déplacement qui seront calculés dans les limites fixées par la réglementation.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ — M5

FORMATION DES MEMBRES DE LA FSSSCT

F.P. HOSPITALIÈRE

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du ..... au ..... , pour suivre un stage de formation des membres de la FSSSCT, d'une durée de .... jours, conformément à la circulaire n°DHOS/RH3/2009/280 du 07/09/2009 et du décret n°2021-1570 du 3 décembre 2021.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous demande de prendre en charge les frais pédagogiques qui s'élèvent à 380 euros par jour par stagiaire et les éventuels frais de séjour et de déplacement qui seront calculés dans les limites fixées par la réglementation.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

Pour les élus du Secteur Public Article L 2315-18, R 4614-21 et suivants, la circulaire FP/4 n°1871 du 24/01/96 et les décrets n°2020-1427 *(FPE)*, n°2021-571 *(FPT)*, n°2021-1570 *(FPH)* pour les agents de la fonction publique.

M6

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ
FORMATION DES MEMBRES DE LA FSSSCT
F.P. ÉTAT

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du ..... au ..... , pour suivre un stage de formation des membres de la FSSSCT, d'une durée de .... jours, conformément aux décrets n°2016-1403 du 18 octobre 2016 et n°2020-1427.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous demande de prendre en charge les éventuels frais de séjour et de déplacement qui seront calculés dans les limites fixées par la réglementation.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

Les salariés qui exercent les fonctions de *« conseiller du salarié »* **bénéficient d'un Congé de Formation Économique, Sociale, Environnementale et Syndicale selon l'article L 1232-12. Ainsi, l'employeur accorde des autorisations d'absence pour les besoins de sa formation dans la limite de deux semaines par période de trois ans suivant la publication de la liste des conseillers par le Préfet.**

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ

M7

FORMATION CONSEILLERS DU SALARIÉ

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise pour une durée de ... jours, du ..... au ..... , en vue de participer à une session de formation pour les conseillers du salariés, conformément aux dispositions de l'article L 1232-12 du Code du Travail.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

La CFDT met à disposition de ses adhérents une plateforme multimodale pour leur permettre de suivre, en sus des formations en présentiel, des modules en e-learning, en classe virtuelle ou en format mixte *(présentiel + distanciel)*.

Il existe de nombreuses formations CFDT pour vous accompagner dans l'exercice de votre mandat CFDT dans l'entreprise ou l'établissement. Ces formations sont proposées par l'URI et la Fédération de rattachement de l'adhérent.
Pour l'URI Grand Est, vous pourrez retrouver les dates et lieux des formations proposées. Il est également possible de suivre le nombre de places disponibles ainsi que vos inscriptions au fil de l'eau.

À ce jour, vous pouvez suivre en e-learning des formations comme *« Bienvenue »* pour vous permettre de découvrir et de mieux comprendre la CFDT et son fonctionnement avant d'avoir, le temps de participer à une session plus complète en présentiel.

L'inscription en ligne n'est pas disponible par ce biais, mais vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription via la page de chaque formation.

MaFormation CFDT en 1 clic, est accessible depuis votre Espace adhérent !

Si ce n'est encore fait, c'est le moment d'activer votre espace adhérent sur le site **CFDT.FR**
Pour cela rien de plus simple : identifiez-vous grâce à votre NPA *(numéro personnel d'adhérent)* qui figure sur votre carte d'adhérent.

La Macif vous protège dans votre activité syndicale ( ) avec des contrats sur mesure.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**

MACIF

La Macif, c'est vous.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

PLUS DE *PROXIMITÉ*
POUR
SE *FORMER* PLUS

Union Régionale Interprofessionnelle CFDT Grand Est
Secteur Formation - 6 rue Mon Désert 54000 Nancy

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

grandest.cfdt.fr